



Mairie de Rieumes – 1, place d'Armes – 31370 RIEUMES
Tél. : 05 61 91 80 25 / Mail : numerique@ville-rieumes.fr

LOCATION DE SALLES ET DE MATÉRIEL MUNICIPAL

| | Cocher la case | PARTICULIERS RIEUMOIS | ENTREPRISES RIEUMOISES | PARTICULIERS EXTERIEURS | ENTREPRISES EXTERIEURES | Chauffage * | Caution | Nombre de personnes maximum et matériel disponible |
|--|----------------|-----------------------|------------------------|-------------------------|-------------------------|-------------|---------|---|
| Salle Hélia T'Hézan 500, avenue de la Forêt | | 110€ | 110€ | 150€ | 150€ | 30€ | 300€ | 130m ² 20 tables /100 chaises |
| Salle du Pigeonnier 380, rue du Pigeonnier | | 150€ | 150€ | 200€ | 200€ | 30€ | 300€ | 90m ² 20 tables /100 chaises |
| Halle aux Marchands 1, place des Marchands | | | 250€ | | 400€ | 60€ | 500€ | 475m ² . Uniquement pour les professionnels. 40 tables /120 chaises |

*** Le chauffage fait l'objet d'une facturation du 01^{er} octobre au 30 avril**

| | Cocher la case | QUANTITÉ | TARIF | CAUTION | OBSERVATIONS |
|----------------------------|----------------|----------|-------|-----------|---|
| Tables | | | 5€ | 30€ pièce | Pas de livraison. En cas de dégradation, remplacement au prix du neuf sur facture |
| Chaises (lot de 6) | | | 6€ | 5€ pièce | Pas de livraison. En cas de dégradation, remplacement au prix du neuf sur facture |
| Benne pour déchets verts * | | | 30€ | Néant | Livraison le vendredi, récupération le lundi |
| Barrières | | | | 10€ pièce | |
| Grilles Exposition | | | 1€ | 10€ pièce | |

***Le dimanche ne fait pas l'objet de facturation**

***Benne : le vendredi et le lundi sont les jours de prise en charge et de retrait, ils ne sont pas facturés**

Nom – Prénom :

Adresse :

N° de tél. : |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| |_|_| Mail@.....

Dates et heures de réservation : du |_|_| |_|_| |_|_| à |_|_| H |_|_| au |_|_| |_|_| |_|_| à |_|_| H |_|_|

Nature de l'utilisation :

CONDITIONS DE MISE À DISPOSITION :

En vertu du décret n° 2021-699 du 1er juin 2021 et de son article 47-1, le pass sanitaire est obligatoire pour toutes personnes occupant une salle communale. Le locataire de la salle, organisateur de l'événement, doit se charger du contrôle du passe sanitaire.

A la fin de la période de location et avant l'état des lieux, le locataire désinfectera, avec un produit adapté, le matériel (tables, chaises) et les surfaces (sols, sanitaires, poignées de portes et de fenêtres, interrupteurs, réfrigérateur...). La capacité maximale d'accueil de la salle doit impérativement être respectée.

PIÈCES À FOURNIR :

- Pièce d'identité et justificatif de domicile du demandeur pour toutes les locations de salles ou de matériels
- Attestation de responsabilité civile à la date de la location, aux nom et adresse de la salle
- Chèque de caution correspondant à la location de la salle ou de chaises et tables (ordre : Trésor Public)

Les salles communales sont mises à disposition gratuitement des associations rieumoises, de l'AJH, des services de l'Etat et des EPCI dont la commune est membre. Les personnes morales extérieures à la commune et les professionnels peuvent louer les salles communales au tarif « extérieurs ».

La location de la Halle aux Marchands aux particuliers n'est pas autorisée.

Priorité est donnée aux associations de la commune,

Le matériel communal est mis à disposition gratuitement pour les associations dans le cadre de leurs événements,

La location de la Halle aux Marchands en soirée est destinée uniquement aux animations culturelles.

Les locations de matériels sont réservées aux administrés pour les manifestations se déroulant exclusivement sur la commune,

La salle du PIGEONNIER ou la salle Hélia T'Hézan sont mises à disposition gratuitement et avec caution une fois par an aux agents de la commune, exclusivement pour un usage personnel,

La présente délibération sera applicable aux locations intervenant à compter du 01 er janvier 2022

Référence du paiement Chèque

Date de la demande : |_|_| |_|_| |_|_|

Signature du demandeur :

« J'ai lu et j'accepte toutes les conditions de mise à disposition »

| |
|--|
| Enregistré par..... Transmis aux services techniques le : _ _ _ _ _ _ _ |
|--|

| |
|--|
| Avis du Maire : Favorable <input type="checkbox"/> Défavorable <input type="checkbox"/> Motif : Signature : |
|--|